



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.6

<b>Numéro de la demande :</b>	2022-6470
<b>Demande :</b>	Nouvelle préparation commerciale; nouvelle association de principes actifs de qualité technique
<b>Produit :</b>	Oxbow Prime
<b>Numéro d'homologation :</b>	35260
<b>Principes actifs (p.a.) :</b>	Bromoxynil, dichlorprop-p (présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique) et florasulam
<b>Numéro de document de l'ARLA :</b>	<b>3595485</b>

### But de la demande

La présente demande visait à homologuer une nouvelle préparation commerciale herbicide, Oxbow Prime, qui contient une nouvelle association de principes actifs de qualité technique, pour lutter contre les latifoliées dans le blé et l'orge.

### Évaluation des caractéristiques chimiques

Oxbow Prime se présente sous la forme de concentré émulsifiable contenant du bromoxynil (présent sous forme d'un mélange d'esters d'heptanoate et d'octanoate) à une concentration de 170 g/L, de dichlorprop-p (présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique) à une concentration de 425 g/L, et de florasulam à une concentration de 3 g/L. Cette préparation commerciale a une densité de 1,18 g/mL et un pH de 3,78. Les données chimiques requises pour Oxbow Prime ont été fournies et examinées, et elles ont été jugées acceptables.

### Évaluations sanitaires

Oxbow Prime présente une toxicité aiguë élevée par voie orale et une faible toxicité aiguë par voie cutanée et par inhalation. Il est considéré comme étant un irritant oculaire et cutané minime. C'est un sensibilisant cutané potentiel.

L'exposition professionnelle et les risques liés à la nouvelle coformulation des principes actifs du bromoxynil, du florasulam et du dichlorprop-p ont été évalués. Les nouvelles utilisations ne devraient poser aucun risque préoccupant pour la santé des travailleurs et des non-utilisateurs si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle indiqué.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de bromoxynil, de dichlorprop-p ou de florasulam dans le blé et l'orge n'a été soumise ni n'était requise pour appuyer l'homologation d'Oxbow Prime. Dans le cadre de cette demande, les données provenant d'essais sur le terrain visant à mesurer les résidus dans et sur le blé et l'orge ont été réévaluées.

D'après cette évaluation, les résidus ne devraient pas être supérieurs à ceux provenant des utilisations actuellement homologuées, et se situeront dans les limites maximales de résidus (LMR) établies. En conséquence, l'homologation de cette nouvelle préparation commerciale Oxbow Prime ne devrait pas accroître l'exposition d'origine alimentaire aux résidus de bromoxynil, de dichlorprop-p et de florasulam, et elle ne posera de risque inacceptable pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### **Évaluation environnementale**

L'utilisation demandée d'Oxbow Prime sur le blé et l'orge est conforme au profil d'emploi actuellement homologué pour le florasulam, le dichlorprop-p (présent sous forme d'ester 2-éthylhexylique) et de bromoxynil. Par conséquent, le risque est acceptable lorsqu'Oxbow Prime est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette, qui comprend des avertissements visant à atténuer les risques pour l'environnement.

### **Évaluation de la valeur**

L'homologation d'Oxbow Prime offre aux utilisateurs la coformulation de bromoxynil, de dichlorprop-p et de florasulam pour la suppression des latifoliées dans le blé et l'orge. Oxbow Prime contient des principes actifs de trois groupes de mode d'action d'herbicides, fournissant aux utilisateurs un outil précieux qui peut aider à gérer le développement de biotypes de mauvaises herbes résistants aux herbicides.

Les renseignements sur la valeur qui ont été soumis pour examen consistaient en des justifications scientifiques, des homologations préalables et des données provenant d'essais au champ. L'ensemble des renseignements a démontré que l'efficacité et la tolérance des cultures d'Oxbow Prime pour la suppression des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans le blé (de printemps, dur et d'hiver) et l'orge ont une valeur acceptable.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer l'homologation d'Oxbow Prime.

## Références

### Numéro de document de l'ARLA

### Référence

3417254	2022, Reata Manufacturing Manual, DACO: 3.2,3.2.1,3.2.2 CBI
3417255	2022, Reata Selected Chemistry Properties, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.3.1,3.5.12,3.5.13,3.5.15,3.5.4,3.5.5 CBI
3417256	2022, Method Validation of NFA-0210302, DACO: 3.4 CBI
3417257	2022, Accelerated Storage Stability and Corrosion Characteristics of NFA-0210302, DACO: 3.4.1,3.5.10,3.5.14 CBI
3417258	2022, Physical and Chemical Characteristics of NFA-0210302, DACO: 3.5.1,3.5.11,3.5.2,3.5.3,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
3472635	2023, Reata_Def. Response_230608, DACO: 3.4.1
3417260	2022, NFA-0210302: Acute Oral Toxicity- Up-And-Down Procedure in Rats, DACO: 4.6.1
3417261	2022, NFA-0210302: Acute Dermal Toxicity in Rats, DACO: 4.6.2
3417262	2022, NFA-02 10302: Acute Inhalation Toxicity in Rats, DACO: 4.6.3
3417263	2022, NFA-0210302: Primary Eye Irritation in Rabbits, DACO: 4.6.4
3417264	2022, NFA-0210302: Primary Skin Irritation in Rabbits, DACO: 4.6.5
3417265	2022, NFA-0210302: Local Lymph Node Assay (LLNA) in Mice, DACO: 4.6.6
3417267	2022, Trial reports, DACO: 10.2.3.3(B).
3417268	2022, Trial reports, DACO: 10.2.3.3(B).
3417269	2022, Trial reports, DACO: 10.3.2(A).
3417270	2022, Trial reports, DACO: 10.3.2(A).
3458781	2023, A Rationale Based on Trial Data to Support the Weeds List on the Proposed Label for Reata, DACO: 10.2.3.1.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2024

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9